EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.07.01 Convocation du 18.07.2001

Compte rendu affiché 30 juillet 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mme DESVIGNES

Réf.: BJ/LDA Présents: M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme

BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,

GARDERIE PERISCOLAIRE Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers
en exercice : 29
présents 19
votants 28

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMANN, BERRA,
MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND,
DESVIGNES, M. BOUREZG, Mme LABASOR

Absents représentés : M. AUROY par M. RODRIGUEZ, Mile VEYRIER par M. POINT -

Mme BROSSARD par Mme GLATARD, - Mme MARMONIER par M. FAURE - Mme ZUILI par M. OLLIVIER - M. FERNANDES par M. CHATUT - Mme PERRIN par Mme BOUHEY - Mile MILLET

par Mme LABASOR - M. BELLOT par M. BOUREZG.

Absent excusé: M. MACHURAT.

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que la Ville met en place chaque année un transport scolaire et une garderie périscolaire, services destinés à faciliter dans l'intérêt des enfants, les relations des familles avec l'école.

Elle demande au Conseil Municipal son accord pour ouvrir, à compter de Septembre 2001, un service de garde périscolaire à l'Ecole du Centre.

Elle invite à examiner les tarifs suivants qui entreront en vigueur dès la prochaine rentrée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat Enfance,

Objet : : TARIFS de la

- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services municipaux périscolaires en vue de la rentrée 2001-2002,
- Adopte les tarifs suivants :

Tarifs au 01.09.2001	Francs	Francs	Euro
Garderie Périscolaire (jeune enfant neuvillois) *par jour et par famille	10,00	11,48	1,75
Garderie Périscolaire (<i>jeune enfant</i> non <i>neuvillois</i>) *par jour et par famille	15,00	16,40	2,50
Transport scolaire (trajet complet) *par mois et par enfant	56,00	57,40	8,75
Transport scolaire (trajet complet - tarif réduit) *par mois et par enfant	46,50	47,56	7,25
Transport scolaire (2 trajets/jour) *par mois et par enfant	39,00	40,01	6,10

- Dit que le tarifs de la garderie périscolaire s'appliquera également au Service de garde d'enfants mis en place à compter de septembre 2001 à l'Ecole du Centre,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 26 juillet 2001 Le MAIRE Pour copie conforme, Signé P. LAFFLY Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 20 août 2001 - de la publication le 20 août 2001 Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 août 2001